



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun
Service des affaires juridiques

Arrêté n° 926 du 17 mai 2021
relatif à la suppléance de la sous-préfète de Saint-Benoît

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de **M. Jacques BILLANT** en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de **Mme Camille GOYET**, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;

ARRETE

Article 1^{er}: Le préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion, désigne Mme Camille GOYET, directrice de cabinet pour assurer la suppléance de Mme Véronique BEUVE, sous-préfète de Saint-Benoît du lundi 17 mai 2021 au dimanche 23 mai 2021 inclus.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à ce titre à Mme Camille GOYET, en toutes matières relevant des attributions de l'État en ce qui concerne la sous-préfecture de Saint-Benoît, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Le préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion et la Secrétaire générale de la préfecture de La Réunion sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet

Jacques Billant